



Commune de Grancy

GRANCY-INFO

JUILLET 2023 - RESTRICTION D'EAU

RESTRICTION D'EAU



La Municipalité de GRANCY informe la population :

Mesures liées à la sécheresse

Sur le territoire communal, les mesures suivantes s'appliquent avec effet immédiat, jusqu'à nouvel avis :

- interdiction d'arrosage des gazons ;
- interdiction d'arrosage automatique des surfaces vertes ;
- interdiction de nettoyage à l'eau des extérieurs et des terrasses
- remplissage des piscines de plus de 5 m³ seulement sur demande motivée auprès de la Municipalité



L'arrosage à la main des jardins potagers ainsi que des fleurs ornementales est autorisé en soirée, de manière parcimonieuse.

Les propriétaires de citernes de récupération d'eau de pluie font, exception à l'interdiction d'arrosage.



LA MUNICIPALITÉ

MUNICIPALITÉ
DE GRANCY
PL. DE LA FONTAINE 1
1117 GRANCY



GREFFE MUNICIPAL ET CONTRÔLE DES HABITANTS

Mme Mireille Hofer
Secrétaire municipale

Heures d'ouverture:
mardi de 15h30 à 18h
mercredi de 8h à 10h

Tél bureau: 021 861 14 80

admin@grancy.ch

EMPLOYÉS COMMUNAUX

M. Beat Baumann
Employé communal
Tél privé: 079 378 29 20

Mme Nathalie Araujo de Sa
Concierge collège
et salle villageoise

Tél privé : 076 418 41 98 du
lundi au vendredi de 08h00
à 12h00 et 13h00 à 18h00

BOURSE

Mme Anne Abegg
Boursière communale

Heures d'ouverture:
mardi de 17h00-18h00

Tél bureau: 021 861 14 80

WWW.GRANCY.CH